

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/057/7.1

Feuillet n° 062

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 24 Mars 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	50
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Patrick BONIN représente Patrick DELAUGEAS.

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Gérard MERCIER, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Edmond Claude DELPY, Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : M. Bertrand CAGNIART

OBJET : INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE MAISON SANTE RURALE AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE COMMUNES AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Vu, les travaux de la commission des finances du 9 février 2021 et du 23 Mars 2021,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 19 Mars 2021,

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2021 et le rapport présenté

Après avoir ENTENDU le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget ANNEXE Maison de santé rurale dont les résultats adoptés ont été les suivants

AR PREFECTURE

024-200041150-20210331-DE2021057-DE
Reçu le 13/04/2021

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonct. antérieur reporté	11 866,41
Résultat d'investissement antérieur reporté	6 479,64
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020	
Résultat de l'exercice	-40 637,08
Résultat antérieur	6 479,64
Solde d'exécution cumulé (001)	-34 157,44
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	4 505,52
Recettes	18 800,00
Solde des restes à réaliser	14 294,48
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-34 157,44
Rappel du solde des restes à réaliser	14 294,48
Besoin de financement de l'investissement	19 862,96
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	26 141,33
Résultat antérieur	11 866,41
Total à affecter	38 007,74

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la communauté de communes dont les résultats ont été les suivants

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonct. antérieur reporté	704 824,90
Résultat d'investissement antérieur reporté	37 765,68
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020	
Résultat de l'exercice	-89 360,36
Résultat antérieur	37 765,68
Solde d'exécution cumulé (001)	-51 594,68
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	98 290,38
Recettes	69 773,12
Solde des restes à réaliser	-28 517,26
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-51 594,68
Rappel du solde des restes à réaliser	-28 517,26
Besoin de financement de l'investissement	80 111,94
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	-115 362,20
Résultat antérieur	704 824,90
Total à affecter	589 462,70

AR PREFECTURE

024-200041150-20210331-DE2021057-DE
Regu le 13/04/2021

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/057/7.1

Feuillet n° 063

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation tel qu'adoptés au CA 2020 de chacun des deux budgets, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'INTEGRER** les résultats du budget annexe Maison de santé rurale au budget principal et d'affecter les résultats comme suit au budget 2021 du budget principal de la communauté de communes :

Fonctionnement	Budget principal	Budget annexe MSR	TOTAL
Résultat 2020	-115 362,20 €	26 141,33 €	-89 220,87 €
Report N-1	704 824,90 €	11 866,41 €	716 691,31 €
Résultat cumulé	589 462,70 €	38 007,74 €	627 470,44 €

Investissement	Budget principal	Budget annexe MSR	TOTAL
Résultat 2020	-89 360,36 €	-40 637,08 €	-129 997,44 €
Report N-1	37 765,68 €	6 479,64 €	44 245,32 €
Résultat cumulé	-51 594,68 €	-34 157,44 €	-85 752,12 €

RESTES A REALISER	Budget principal	Budget annexe MSR	TOTAL
DEPENSES	98 290,38 €	4 505,52 €	102 795,90 €
RECETTES	69 773,12 €	18 800,00 €	88 573,12 €
TOTAL	-28 517,26 €	14 294,48 €	-14 222,78 €

- **De DIRE** que l'affectation des résultats cumulés transposés au budget principal sont les suivants

AFFECTATION

Total à affecter	627 470,44 €
Résultat cumulé d'investissement	85 752,12 € à reporter au 001-compte dépense d'investiss
Couverture du besoin d'investissement	-99 974,90 € crédit du compte 1068
Résultat reporté - compte 002	527 495,54 €

- **de PRONONCER** la suppression du BA Maison de Santé rurale, intégré au budget principal et suivi sous forme de service.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 08/04/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20210331-DE2021057-DE
Regu le 13/04/2021

